

CONSEILS D'ECRITURE

- La nouvelle a son genre bien défini et n'est ni une légende, ni un conte, ni un roman réduit.
- Le thème (libre ou imposé) est original et bien exploité.
- Le titre est adéquat et ajoute du sens à l'intrigue sans en dévoiler la teneur de prime abord.
- L'action démarre rapidement : les premières phrases accrochent le lecteur.
- Les étapes du récit sont présentes : Situation initiale - Elément déclencheur/perturbateur - Développement - Chute finale.
- Le nombre de personnages et de lieux est restreint.
- La durée de l'action s'étale sur un laps de temps assez court : quelques minutes, une heure, une journée, une semaine... rarement plus. (Sauf flash back).
- Le rythme du récit est rapide et concis. Il écarte les longs développements psychologiques et philosophiques.
- La chute - ouverte ou fermée - est imprévisible, surprenante, pertinente et cohérente.
- Pour susciter l'intérêt du lecteur, il serait bénéfique de placer dans le texte des amorces et des indices, susceptibles d'annoncer la chute, et même des fausses pistes pour éloigner le lecteur de la finale réelle.
- Le choix d'un point de vue narratif est effectué : récit, dialogue, monologue ou alternés. Il sera laissé à la discrétion de l'auteur.
- Les règles d'orthographe et de grammaire sont respectées.
- La structure des phrases et la ponctuation sont correctes.
- Le vocabulaire est riche et précis (Recours aux synonymes pour éviter les répétitions).
- La présentation du texte - claire, lisible et aérée - respecte le règlement du concours de nouvelles (police de caractères, taille, interligne, marges, pagination...).

Écrire pour Châtel 2021



*« Un rêve de beignet, c'est un rêve, pas un beignet.
Mais un rêve de voyage, c'est déjà un voyage »*

Marek Halter

CONCOURS DE NOUVELLES 23e édition



Règlement complet sur
www.cafechatel.fr

Article 1 - Dans le cadre de l'action « **Ecrire pour CHÂTEL** », la Mairie de Châtelailon-Plage organise un concours d'écriture.

La participation à ce concours est **gratuite** et ouverte à toutes et tous, à l'exception des membres du jury et du lauréat de l'année antérieure.

Article 2 - L'objet du concours est la rédaction **d'une nouvelle de 1350 mots minimum et 1650 mots maximum** inspirée par **la citation de l'écrivain Marek Halter :**

« Un rêve de beignet, c'est un rêve, pas un beignet. Mais un rêve de voyage, c'est déjà un voyage ».

Article 3 - L'œuvre devra obligatoirement être dactylographiée :

Logiciel : Word / Format de la page : A4 (21 x 29.7 cm) / Marge : 3 cm à gauche de la page / Interligne : 1.5 / Police : Times New Roman (corps 12) / Impression : recto - verso / Indiquer **le nombre total de mots utilisés** à la fin du récit.

La nouvelle soumise à candidature **doit obligatoirement porter un TITRE.**

Ce dernier devra être reporté sur chacune des pages, de préférence en bas à droite, suivi du numéro de page.

- Les participants devront envoyer leur nouvelle en **deux exemplaires** :

- l'un, portant mention de leur Nom, Prénom, Age, Adresse, Numéro de téléphone et e-mail, accompagné **d'une copie d'un document d'identité** (le tout agrafé ou relié, si envoi par courrier).
- l'autre, sur feuilles libres, sans aucune autre mention que **le titre de l'œuvre.**

Elle sera adressée par envoi électronique à l'adresse suivante :

c.marche@chatelaillonplage.fr
Objet : Ecrire pour Châtel 2021

ou sous enveloppe affranchie à :

MÉDIATHÈQUE
« Ecrire pour châtel 2021 »
20 Bd de la Libération
17340 CHÂTELAILLON-PLAGE

avant le 30 septembre 2021
(le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 - Chaque participant certifie qu'il est le seul auteur de sa nouvelle, qu'elle est inédite et que celle-ci ne contient aucun emprunt à une œuvre de quelque nature que ce soit.

Article 5 - Composition du jury :

Les nouvelles reçues dans le cadre du concours « Ecrire pour châtel » seront soumises à l'appréciation d'un jury, choisi par la municipalité de Châtelailon-Plage. Ce jury sera composé de personnalités châtelailonnaises et de représentants du Conseil Municipal.

Renouvelé pour partie chaque année, il se réunira sous la présidence de Monsieur le Maire.

Article 6 - Les critères de sélection retenus seront :

Le respect de la forme littéraire de la nouvelle
Le respect des règles de la langue française
La qualité de l'écriture
L'originalité de l'intrigue

Le jury délibérera **le mercredi 17 novembre 2021**

Les candidats seront informés des résultats du concours par courrier.

Article 7 - Les participants autorisent par avance les organisateurs à diffuser leur récit sur le blog de la Médiathèque, dans un but unique d'information.

Le gagnant autorise par avance les organisateurs à diffuser son récit au sein du « Châtel Mag », sur le site de la médiathèque et sur le site internet de la ville.

De la même façon, il autorise par avance les organisateurs à utiliser son nom, adresse et photographie pour toute manifestation publicitaire éventuelle liée au présent concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 8 - Le lauréat du Concours « Ecrire pour Châtel » recevra de la Mairie de Châtelailon-Plage : un week-end pour deux personnes au sein de notre station balnéaire, comprenant 2 nuits pour 2 personnes en demi pension.

Pour les participants résidant à Châtelailon-Plage, un PRIX SPÉCIAL sera décerné.

Article 9 - Le règlement du Concours sera disponible gratuitement sur papier à la Mairie, la Médiathèque et l'Office de Tourisme de Châtelailon-Plage ainsi que sur le site officiel de la ville : www.chatelaillonplage.fr et sur le site de la Médiathèque : www.cafechatel.fr.

Article 10 - Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours sans que leur responsabilité ne soit engagée.